

L'IA GÉNÉRATIVE À L'INSEE

UN CADRE À VENIR ET DES RÉFLEXIONS À MENER

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) GÉNÉRATIVE VA-T-ELLE NOUS REMPLACER AU TRAVAIL ? NON, CE N'EST PAS À L'ORDRE DU JOUR ! LORS DU GROUPE DE TRAVAIL DU CSA DU 9 SEPTEMBRE 2025, L'INSPECTION GÉNÉRALE (IG) A PRÉSENTÉ SON RAPPORT SUR L'IA GÉNÉRATIVE. IL PRÉSENTE 7 RECOMMANDATIONS À METTRE EN ŒUVRE. **LA CFDT PARTAGE LE POINT DE VUE DE L'IG SUR CES RECOMMANDATIONS ET DEMANDE UN POINT RÉGULIER SUR LE SUJET**

L'IA, QUÉSACO ?

DÉFINITION ET HISTOIRE

L'intelligence artificielle, c'est une histoire qui a... 70 ans.

Sa définition a évolué avec le temps et les technologies, avec un point commun qui est la notion de modélisation du raisonnement humain.

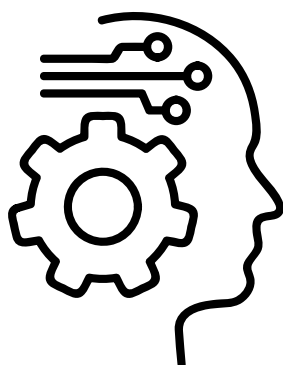
On parle d'IA symboliste ou déterministe pour désigner des algorithmes qui se basent sur des règles fixes, données par des experts, sans aléa et reproductibles.

Exemple : la codification automatique par règles lexicales et phonétiques, et plus largement la majorité des batchs de nos applications de gestion.

L'IA générative peut créer du contenu. Elle cherche à apprendre automatiquement à partir de données. Son principe fondamental est la possibilité, pour les machines, de découvrir par elles-mêmes des régularités ou des corrélations dans des ensembles de données, et utiliser ces apprentissages pour prédire, classer ou générer des résultats pertinents dans des contextes similaires.

Autrement dit, l'IA peut fournir une réponse à une question ou à des instructions, que l'on nomme le « prompt ».

L'IA générative que vous pouvez utiliser avec ChatGPT ou Mistral pour le texte, Copilot pour le développement informatique ou Dall-e pour les images, a émergé depuis quelques années grâce notamment aux progrès de puissance de calcul des serveurs.



L'IA GÉNÉRATIVE, C'EST MAGIQUE ?

À première vue oui... on pose une question en langage naturel, on a une réponse, un code informatique ou une image qui semblent convaincants. Mais... il y a des pièges ! On notera en particulier les suivants :

- **l'effet boîte noire** : on ne peut pas tracer la construction de la réponse,
 - les **hallucinations** : le modèle génère des informations incorrectes, incohérentes ou totalement inventées, bien qu'elles puissent sembler plausibles ou convaincantes,
 - « **lost in the middle** » : le début et la fin de la question seront mieux pris en compte que le milieu qui peut avoir tendance à être perdu,
 - les **biais** : si les données utilisées pour entraîner le modèle sont biaisées, le modèle lui-même reflétera ces biais. Par exemple, si les données d'entraînement contiennent des stéréotypes de genre, raciaux ou culturels, le modèle peut reproduire ou amplifier ces stéréotypes,
 - la **non-exhaustivité** : l'IA générative peut fournir une réponse qui a l'apparence d'une « bonne réponse », sans signaler que sa réponse est incomplète. Par exemple, la réponse va mentionner un facteur explicatif sans mentionner qu'il y en a d'autres qui peuvent être tout aussi importants,
 - le **non-respect de la consigne** : l'IA peut, sans le préciser, prendre des libertés avec la consigne donnée.
 - la **question de la propriété intellectuelle** : l'IA générative peut fournir un contenu ou une partie de contenu sans signaler qu'il est protégé.
- Il ne faut donc pas faire aveuglément confiance aux réponses de l'IA générative.

COMPTE RENDU
DE GROUPE DE
TRAVAIL DU CSA,
SEPTEMBRE 2025



LES RECOMMANDATIONS DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

L'Inspection Générale a mené une mission sur l'IA générative à l'Insee au premier semestre 2025. Lors du GT du 9 septembre 2025, elle a présenté son [rapport](#) et les recommandations qu'il contient.

Pour la CFDT, ce rapport est globalement adapté aux préoccupations des agents, aux missions de l'Insee et à ses responsabilités sur la qualité et la confidentialité des données.

Il s'accompagne de sept recommandations d'utilisation de l'IA générative et d'organisation autour de cette utilisation. Il s'agit de :

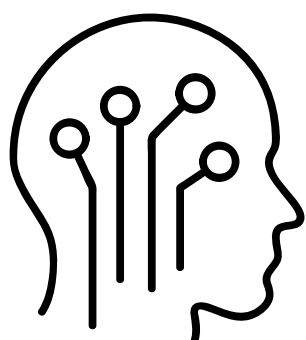
- donner un cadre clair d'utilisation,
- lancer des réflexions et des expérimentations sur des usages métier,
- choisir, définir ou construire l'outillage de demain pour que les agents utilisent l'IA en respectant la sécurité des données et la qualité des résultats.

SEPT RECOMMANDATIONS :

- 1 : Produire une **charte d'utilisation de l'IA** à faire signer à chaque agent de l'Institut
- 2 : Aider les **agents à maîtriser** les outils d'IA générative
- 3 : Explorer les solutions pour la mise en place d'un environnement sécurisé
- 4 : Lancer un projet de mise à disposition sur le poste de travail d'un **accès sécurisé pour les cas d'usage les plus courants**
- 5 : Continuer les **expérimentations dans l'IA générative** et choisir des cas d'usage à mettre en production
- 6 : Mettre en place une **réflexion sur l'impact de l'IA générative** sur l'évolution de la diffusion à l'Insee
- 7 : Créer une instance d'accompagnement du développement de l'IA à l'Insee

La CFDT adhère pleinement à ces recommandations. Elle salue la mise en place d'un cadre d'utilisation et d'une instance d'accompagnement du développement de l'IA générative.

La CFDT demande que le cadre soit rapidement précisé car de nombreux agents l'attendent pour utiliser l'IA générative. Elle souhaite que ce cadre prenne en compte non seulement des préconisations d'utilisation pour les travaux de l'Insee, mais également pour la protection des informations agents eux-mêmes. Elle accompagnera le développement de l'IA à l'Insee.



QUELLE UTILISATION DE L'IA GÉNÉRATIVE À L'INSEE ?

L'IA GÉNÉRATIVE, DÉJÀ UTILISÉE

L'Insee, comme le reste des administrations, a déjà lancé des expérimentations, mais avec prudence et à un rythme plus mesuré que ce que l'on peut observer dans le privé.

L'IA générative a notamment été utilisée, de façon formalisée et coordonnée, pour l'aide au passage de SAS à R. Cette opération a été un véritable succès salué par Bercy et a permis un gain de productivité estimé entre 20 et 30 %, comparable à ce qui est observé dans des entreprises privées pour des travaux informatiques.

Elle a aussi permis la génération de données d'entraînement pour alimenter Fastext (pour la codification de la NAF à partir de libellés) avec des données 2025.

Son utilisation est également entrée dans les pratiques courantes de beaucoup de développeurs.

Dans les deux cas, l'accord des maîtrises d'ouvrage et l'anonymisation du code fourni à l'outil sont nécessaires.

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX ENVISAGÉS À L'AVENIR

Les rapporteurs de la mission IG incitent les Directions à continuer leurs expérimentations et donnent plusieurs pistes assez précises de travaux. On citera par exemple :

- une expertise technique des outils à privilégier, voire la construction d'outils personnalisés, pour faciliter la prise en compte des contraintes de sécurité sur les données,
- la réindexation des données diffusées pour faciliter leur prise en compte dans la « recherche sans clic »,
- le test de questionnaire en faisant jouer à l'IA générative le rôle de l'enquêté.

ÉVOLUTION RAPIDE ET IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'univers de l'IA générative évolue très vite. Par exemple aujourd'hui, de nombreux moteurs de recherche intègrent une recherche assistée par l'IA générative, proposant une réponse spécifique plutôt qu'une liste de sites (la « recherche sans clic »).

De plus, les outils s'améliorent, notamment pour contrer les risques énoncés plus haut.

Ces solutions passent par une personnalisation plus ou moins forte des outils : il peut s'agir de simples « préprompts » qui fournissent à l'IA générative un cadre général que chaque agent n'aura pas à préciser, de branchement à un corpus documentaire (technologie RAG) dans lequel l'IA générative peut puiser pour fournir des réponses circonstanciées, voire d'héberger et d'entraîner soi-même un modèle avec ses propres données pour avoir une IA générative souveraine.

L'Insee doit donc avoir un rôle de veille et d'adaptation à l'évolution des outils et des pratiques.

La CFDT demande que l'IA générative fasse l'objet d'un point annuel en Groupe de Travail du CSA.
Par ailleurs, face à l'impact environnemental important lié à l'utilisation de l'IA, la CFDT demande également la mise en place d'indicateurs dans le cadre du plan Insee Vert.

La Direction s'engage à ce que les représentants du personnel soient consultés régulièrement et informés sur l'avancée des travaux.

La CFDT met en garde sur la nécessité de déployer les moyens suffisants pour accompagner ce développement, dans un calendrier contraint par les ouvertures de postes de septembre 2026 qui se décident à l'automne.

La Direction indique que ces demandes de moyens seront discutées au prochain CDPTT. Elle ne donne cependant aucun élément sur les moyens qui pourraient être alloués.

Enfin, la CFDT estime que les questions qui se posent avec l'apparition de l'IA générative autour de l'empreinte environnementale, de l'utilisation des données sensibles ou personnelles (du public comme des agents de l'Insee) ou encore de la substitution de travaux humains par des travaux automatiques, s'ajoutent aux questions qui existent déjà et doivent être traitées.

Elle préconise de réfléchir à la création d'un comité d'éthique – auquel elle propose de prendre part – comme il y en a aujourd'hui dans de nombreuses autres administrations. Ce comité permettrait de traiter de manière cohérente les questions sensibles qui se posent dans les travaux de l'Institut et de ses agents.

QUELLES PRÉCAUTIONS AVEC L'IA ?

UTILISER L'IA GÉNÉRATIVE COMME ASSISTANT DANS DES DOMAINES QUE L'ON MAÎTRISE

L'IA générative est un outil, il ne faut pas en attendre autre chose. Si on ne maîtrise pas le domaine sur lequel on la fait travailler, on ne pourra pas lui fournir des prompts appropriés ni vérifier les résultats.

De plus, il faut veiller à ce que son utilisation n'entraîne pas une perte de connaissance du métier.

« QUAND C'EST GRATUIT, C'EST VOUS LE PRODUIT »

L'IA générative se nourrit aussi des données qu'on lui fournit, qu'elle peut enregistrer, et on ne maîtrise pas nécessairement l'utilisation qui peut en être faite. Cela vaut tout autant pour les outils gratuits, mais la plus grande prudence reste de mise également pour les outils sous licence car les termes des contrats peuvent être ambigus, surtout lorsqu'ils émanent de pays avec une législation différente de la nôtre.

L'Insee manipule des données sensibles, personnelles ou confidentielles mais aussi des algorithmes sensibles et des données dites 'sous embargo'. Il est donc primordial de fournir à l'IA uniquement des données et des informations dont la diffusion externe est autorisée.

QUE PEUT-ON FAIRE EN ATTENDANT LA CHARTE D'UTILISATION ?

- Soyez prudents sur les principes énoncés ci-dessus et échangez avec vos collègues sur vos projets pour profiter de l'intelligence collective.
- Demandez l'autorisation aux propriétaires des données et des informations que vous souhaitez manipuler avec l'IA générative.
- Vous pouvez vous familiariser avec son utilisation et ses limites au travers d'usages courants comme l'assistance à la synthèse de documents déjà publiés, l'auto-formation, l'aide au codage R, etc.
- Enfin, utilisez-la à bon escient en pensant à son impact écologique.

LA CFDT VOUS INVITE À SUIVRE LES FORMATIONS LORSQU'ELLES SERONT DISPONIBLES ET À LIRE LE RAPPORT COMPLET.

POUR ALLER PLUS LOIN

[Rapport de l'Inspection Générale sur l'IA générative](#)
[Intelligence Artificielle et environnement : un défi écologique pour nos services publics](#)

[Syndicalisme Insee Informatique Avril 2025](#)

Retrouvez les documents du groupe de travail du CSA sur [Symphonie](#)

Le [programme de travail de l'Inspection Générale](#)

PROCHAINES RÉUNIONS

GT CSA du 4 novembre : Formation, Réforme de l'encadrement supérieur, Refonte des LDG Mobilité, Préparation des élections professionnelles.

FS plénière du 18 novembre

GT CSA du 25 novembre : RSU, Refonte des LDG Mobilité

CSA plénier du 9 décembre

VOS REPRÉSENTANTS CFDT A CE GROUPE DE TRAVAIL

Marielle Bigot,
secrétaire générale
adjointe,

Caroline Renault,
DR Pays de la Loire

Stéphane Dupin,
DR Auvergne-Rhône-
Alpes

Alexandra Petit,
DR Normandie

Stéphane Tendoro-
Poncet,
DR Nouvelle-Aquitaine